



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt quatre, le 1^{er} octobre, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 24 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Bourisp, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 10 Nombre de suffrages exprimés : 10 Votes Pour : 10 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : DETR 2025 – Extension locaux école d'Arreau pour la création d'un espace destiné à l'accueil du centre de loisirs N° 2024-93B
--	--

Présents : MMES BEYRIE Maryse, RAHALI Sabine, MM CARRERE Philippe, MIR André, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, LACAZE Noël, , RICARD Louis, ESTRADE Pierre, MOUNIQ Jean.

Absents excusés : ISOART Jean-Michel, DUBARRY Jean-Bertrand, DESCOUENS Bernard, RIVIERE Alain, HELARY Yann.

Monsieur le Président rappelle l'étude de faisabilité visant à implanter les services du centre de loisirs au sein de l'école d'Arreau. L'étude a été réalisée par la maîtrise d'œuvre Papyr et le cout estimatif de la solution retenue s'élève à 171 400 € ht (travaux honoraires maîtrise d'œuvre et bureaux de contrôle compris).

Il s'agit de réaliser une extension de l'école à hauteur de 53 m² environ dédiée à l'accueil du centre de loisirs, un bureau et du stockage et d'aménager des espaces mutualisables dans le bâtiment existant.

Il propose de déposer un dossier de demande d'aide auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 « bâtiments scolaires et périscolaires ».

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 171 400 €
DETR 2025 (50%) : 85 700 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Bureau Communautaire décide :

- D'approuver le plan de financement présenté par Monsieur le Président ;
- Et de mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président,
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU